



**Inspection Report
under the *Long-Term
Care Homes Act, 2007***

**Rapport d'inspection
prévu par la *Loi de
2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

☐ Copie du titulaire de permis

☒ Copie destinée au public

Date(s) d'inspection	Numéro d'inspection	Type d'inspection
20, 21 et 23 mars 2012	2012_036126_0006	Plainte (registre n° O-000688-12)
Titulaire de permis SEASONS RETIREMENT COMMUNITIES (MADONNA LTC) GP 100 Milverton Drive, bureau 300, MISSISSAUGA (ONTARIO), L5R 4H1		
Foyer de soins de longue durée MADONNA LONG-TERM CARE RESIDENCE 1541, boul. St. Joseph's, Orleans (ONTARIO), K1C 1S9		
Inspecteur(s) LINDA HARKINS (126)		
Résumé de l'inspection		
Cette inspection a été menée dans le cadre d'une plainte. Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec l'administrateur, le directeur des soins, une infirmière autorisée, deux infirmières auxiliaires autorisées et deux préposés aux services de soutien personnel. Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné les dossiers de santé. Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection : • prévention des mauvais traitements, de la négligence et des représailles. ☒ Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.		

NON-RESPECTS

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités



Ministry of Health and Long-Term Care

Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Division de la responsabilisation et de la performance du système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la conformité

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance: **23 mars 2012**

Signature of Inspector(s)/Signature de l'inspecteur ou des inspecteurs

Original signé par Linda Harkins

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "L. Harkins", written in dark ink.